

Aux banques devant remettre  
le bilan mensuel détaillé  
(M013, M063) et la statistique  
sur l'encours des crédits (K021)

Börsenstrasse 15  
Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 31 11  
Fax +41 44 631 39 11  
<http://www.snb.ch>

Zurich, le 18 mai 2009

Statistique  
Enquêtes

### **Comptabilisation par échéance des créances sur la clientèle**

Madame, Monsieur,

Dans les formules M013 (M063) du bilan mensuel détaillé et K021 de la statistique sur l'encours des crédits, le poste *Créances sur la clientèle* comprend une ventilation par échéance. Or nous avons constaté que certains établissements appliquaient un procédé erroné pour la comptabilisation par échéance dans les postes *à vue* et *dénonçable* (lignes 60 et 61 dans les formules M013 et M063; colonnes 9, 10, 17 et 18 dans la formule K021).

La structure des échéances est conforme à la définition donnée dans les directives de la FINMA sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (circ.-FINMA 08/2 Comptabilité – banques). Celles-ci contiennent, aux chiffres marginaux 180 et 181, des précisions relatives aux créances entrant dans la catégorie *dénonçable*. Cette catégorie englobe les crédits en compte courant et les crédits de construction. Nous partons toutefois de l'hypothèse que ces crédits sont en grande partie comptabilisés par erreur dans le poste *à vue*.

Pour cette raison, nous vous prions de bien vouloir vérifier la comptabilisation des *Créances sur la clientèle* par échéance et de l'adapter, si nécessaire, aux directives de la circ.-FINMA 08/2. Toute modification devra être apportée pour la première fois aux relevés ayant pour date de référence le **30 juin 2009**, ce qui nous permettra de coordonner ce processus.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Banque nationale suisse